



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ POLYVINYL ALCOHOL HOMOPOLYMER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	POLYVINYL ALCOHOL HOMOPOLYMER
Numéro du produit	51031
Synonymes; marques commerciales	SELVOL E 325, SELVOL 350, CELVOL E 103, SELVOL 103, SELVOL 107, SELVOL E 107, SELVOL 125, SELVOL 125NS, SELVOL 165, SELVOL 165SF, SELVOL 305, SELVOL E 305, SELVOL 310, SELVOL E 310, SELVOL 325, SELVOL 325 LA, SELVOL E 325 LA, SELVOL 825, CELVOL E 325, CELVOL 350, CELVOL 103, CELVOL 107, CELVOL E 107, CELVOL 125, CELVOL 125NS, SELVOL 165, CELVOL 165SF, CELVOL 305, CELVOL E 305, CELVOL 310, CELVOL E 310, CELVOL 325, CELVOL 325 LA, CELVOL E 325 LA, CELVOL 825, SELVOL E 103, ETHENOL HOMOPOLYMER 92 95%
Indications sur l'enregistrement REACH	exempté – polymère exempté par article 2(9) Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.
Numéro CAS	9002-89-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Intermédiaire pour l'industrie chimique Traitement du cuir Textilier Tensioactif Adhésif. Industrie Agro-Alimentaire
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 sds@univar.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	51031

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Non Classé

POLYVINYL ALCOHOL HOMOPOLYMER

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

ALCOOL METHYLIQUE		<1%
Numéro CAS: 67-56-1	Numéro CE: 200-659-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119433307-44-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT SE 1 - H370		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Nom du produit POLYVINYL ALCOHOL HOMOPOLYMER

Indications sur l'enregistrement REACH exempté – polymère exempté par article 2(9)
Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

Numéro CAS 9002-89-5

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

POLYVINYL ALCOHOL HOMOPOLYMER

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Éviter la formation et la dispersion de poussières. Collecter les poudres en utilisant un aspirateur à poussières avec un filtre à particules ou balayer avec précaution dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éliminer toute source d'inflammation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ALCOOL METHYLIQUE

POLYVINYL ALCOHOL HOMOPOLYMER

*

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 260 mg/m³

* = Risque de pénétration percutanée.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ALCOOL METHYLIQUE (CAS: 67-56-1)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 260 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 260 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 260 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 260 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m³
Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 mg/m³
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 50 mg/m³
Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg p.c. /jour

DMEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg p.c. /jour

PNEC

- Eau douce; 20.8 mg/l
- Eau de mer; 2.08 mg/l
- rejet intermittent; 1540 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l
- Sédiments (eau douce); 77 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 7.7 mg/kg
- Sol; 100 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques, résistantes aux poussières. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Caoutchouc butyle. Caoutchouc (naturel, latex). Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

POLYVINYL ALCOHOL HOMOPOLYMER

Autre protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m ³ . Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide
Couleur	Blanc cassé.
pH	pH (solution diluée): 5 - 7 @ 40 g/l
Point de fusion	230 - 240°C
Point d'éclair	Non applicable.
Densité apparente	610 - 670 kg/m ³
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information disponible.
----------------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
---	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter l'accumulation de poussières. Eviter la formation de poussières à proximité des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants.
-------------------------------	---------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
--	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale)	DL ₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat
--	---

POLYVINYL ALCOHOL HOMOPOLYMER

ETA orale (mg/kg) 11 111,11

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 33 333,33

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ > 24 mg/l, Inhalatoire, Rat

ETA inhalation (gaz ppm) 77 777,78

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 333,33

ETA inhalation
(poussières/brouillards mg/l) 55,56

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Peut provoquer une abrasion de la peau.

Contact oculaire Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 40 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
CL₅₀, 96 heures: > 5000 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 8.3 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 90%:
OECD 302B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation FBC: < 10, La bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Cod 17000 mgO₂/g

Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

POLYVINYL ALCOHOL HOMOPOLYMER

Information générale	Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
----------------	--

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)	Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 69

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

POLYVINYL ALCOHOL HOMOPOLYMER

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	ETA: Estimation de la toxicité aiguë ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route. ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures. CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet. IATA: Association Internationale du Transport Aérien. IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. Kow: Coefficient de partage octanol-eau. CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane). DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) . PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. PNEC: Concentration prédite sans effet. REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006. RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer. MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978. cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë. FBC: Facteur de bioconcentration. DBO: Demande biochimique en oxygène. CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé. LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé. NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé. LOEC: Concentration efficace la plus faible observée. DMEL: Dose dérivée avec effet minimum. LE50: limite d'exposition 50 hPa: Hektopaskal LL50: Lethal Chargement cinquante OCDE: Organisation de coopération et de développement économique POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA STP Stations d'épuration COV: Composés organiques volatils
Sigles et abréviations utilisés dans la classification	Acute Tox. = Toxicité aiguë Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique
Références littéraires clés et sources de données	Information du fournisseur.
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	30/10/2018
Numéro de version	2.000
Remplace la date	08/03/2017

POLYVINYL ALCOHOL HOMOPOLYMER

Numéro de FDS	51031
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H331 Toxique par inhalation. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
Signature	J Spenceley